

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 SEPTEMBRE 2026**

Date de convocation : 4 septembre 2026

Date d'affichage de l'ordre du jour : 4 septembre 2026

Nombre de conseillers :

en exercice: 19

présents : 18

votants : 18

L'an deux mil vingt-six, le dix septembre, à vingt heures quinze minutes, le Conseil municipal de la commune d'Irodouër étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur LE BOUQUIN Mickaël, Maire.

Étaient présents : M. Mickaël LE BOUQUIN, Mme Charlotte FAILLÉ, M. Fabrice BIZETTE, Mme Marie CARESMEL, M. Cédric ALIX, Mme Marie-Bernard MENUGE, Mme Marie-Thérèse CHAUVIN, Mme Sandrine GUILHEM, M. Wilfried LE ROUZÈS, Mme Laetitia PULA, M. Nicolas ESNAULT, Mme Séverine JEAN-ESNAULT, Mme Mélanie GUYADER, M. Benoît DASSÉ, Mme Morgan BERTHELOT, M. Steven DESTÉE, M. Quentin FILY, M. Florian DEROUET.

Était représenté : /

Était excusé : M. Devrig GUIHO

Le Conseil municipal a choisi Madame Sandrine GUILHEM comme secrétaire.

Délibération n° 10-07-2026

Objet : Terrain synthétique : validation de devis

Monsieur Bizette, adjoint aux associations, rappelle au Conseil municipal que, suite aux intempéries survenues le 9 mai 2026, le liège du terrain synthétique s'est dispersé hors de son emplacement. Bien qu'une maintenance ait été réalisée en mars 2026 et qu'une première intervention d'urgence ait été menée à mi-mai 2026 pour remettre le liège en place, le niveau actuel reste insuffisant.

Une pratique sportive dans ces conditions présenterait un risque majeur d'endommagement irréversible des fibres du revêtement.

Afin de remédier à cette situation, plusieurs devis ont été sollicités pour un rechargement en liège.

Les propositions reçues sont les suivantes :

Devis pour le rechargement en liège :

- Fieldservices pour un montant de 22 700.00 € HT soit 27 240.00 € TTC pour un rechargement de 7 tonnes
- Aquaclean pour un montant de 14 188.00 € HT soit 17 025.60 € TTC pour un rechargement de 5 tonnes
- ARTDAN pour un montant de 21 240.00 € HT soit 25 488.00 € TTC pour un rechargement de 7 tonnes

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 17 voix pour et 1 abstention (M. Berthelot) :

PREND ACTE de la nécessité de procéder au rechargement en liège du terrain synthétique.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis ARTDAN.

Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 035-213501356-20260910-10072026-DE

Pour extrait certifié conforme,
Signé, Le Maire,
Mickaël LE BOUQUIN.

La secrétaire de séance,
Sandrine GUILHEM.